



## RÈGLEMENT DE LA COURSE EN RELAIS « ELLE ET LUI »

### Préambule

Le club VYTAJOG organise la 24ème édition de la Elle et Lui.

Cette course en relais composée de 2 binômes est ouverte aux duos mixtes et s'ouvre pour la première fois aux duos non mixtes.

Afin de garantir l'âme de notre course, nous limitons le nombre de duos non mixtes à 25. Le nombre de duos mixtes sera comme chaque année limité à 250.

### Article 1 : Organisateur

La course est organisée par l'association « VYTAJOG AMIENS » (club FFA 080061) dont le siège est à la mairie d'Hébécourt et le secrétariat chez M Jean-Paul MOLIN : 12 Résidence Le Pré Joli, 80680 Hébecourt.

### Article 2 : Epreuve Elle et Lui

La course a lieu le samedi 13 juin 2026 au Parc du Petit Château, 80480 Dury.

- Rassemblement des hommes ou binôme 2 à 16h40 pour se rendre au point de relais
- Départ des femmes ou binôme 1 à 17h00

Il s'agit d'une course en relais par équipe :

- Équipe mixte : une femme Elle et un homme Lui. Les femmes parcourent d'abord une distance de 4 km puis elles passent le relais aux hommes qui courent 5 km. Ensuite, les hommes et les femmes courent 6 km jusqu'à l'arrivée qu'ils doivent franchir ensemble.
- Équipe non mixte : le binôme 1 part en premier pour faire 4 km, passe le témoin au binôme 2 qui part pour 5 km. Ensuite, le duo repart pour 6 km pour finir la course ensemble.

Le parcours se déroule sur les communes de Dury et Saint Fuscien.

Le tracé et le dénivelé sont consultables sur le site internet [elleetlui.vytajog.fr](https://elleetlui.vytajog.fr)

Deux postes de ravitaillement liquide sont prévus sur le parcours (voir <https://elleetlui.vytajog.fr/le-parcours-elle-et-lui/> ).

En fonction de la météo, un point supplémentaire sera ajouté.

Un ravitaillement complet liquide et solide (salé et sucré) est prévu à l'arrivée.

### Article 3 : Conditions de participation

La course est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés à partir de la catégorie **Cadet** (nés en 2009 ou 2010).

Les participants doivent fournir lors de l'inscription ou au plus tard lors du retrait des dossards :

- Une licence FFA Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la compétition ;
- Une **licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Une attestation du Pass Prévention Santé de moins de 1 an à la date de la compétition, établie sur le site internet <https://pps.athle.fr>.

Pour les coureurs de 16 à 18 ans, une autorisation parentale est exigée en plus de la licence ou du certificat médical.

Toute inscription ne comportant pas ces documents ne sera pas prise en considération.

#### Article 4 Animations VytaKids et Course Enfants-Jeunes

Des animations sportives destinées aux enfants et aux jeunes seront proposées en amont de la course.

##### **Ateliers de découverte**

Des ateliers VytaKids (découverte des disciplines athlétiques : lancer, sauter, courir) seront organisés de **14h00 à 15h00**. Ces ateliers sont ouverts aux enfants appartenant aux catégories suivantes :

- Moins de 6 ans (Baby Athlé)
- 7 à 9 ans
- 10 à 11 ans
- 12 à 13 ans

Les enfants doivent impérativement être accompagnés d'un adulte responsable. L'inscription, gratuite, s'effectue directement sur place. Une autorisation parentale devra être fournie pour tout enfant non licencié dans un club d'athlétisme. (A télécharger <https://elleetlui.vytajog.fr/documents/>)

##### **Course Enfants-Jeunes**

Une course encadrée réservée aux mêmes catégories d'âge se déroulera de **15h00 à 15h30**, sur un circuit adapté à l'intérieur du Parc du Petit Château. Le parcours sera modulé en fonction des tranches d'âge.

L'inscription, au tarif de **2€**, se fera directement sur place. Une autorisation parentale devra être fournie pour tout enfant non licencié dans un club d'athlétisme. (A télécharger <https://elleetlui.vytajog.fr/documents/> )

**Remise des récompenses** La remise des récompenses est prévue aux alentours de **15h30**.

#### Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Courses80 et sur [www.vytajog.fr](http://www.vytajog.fr).

**Le nombre de couples mixtes est limité à 250, celui des couples non mixtes à 25. Aucune inscription sur place.**

Le droit d'inscription est fixé à 16€ par participant, soit 32€ par binôme.

En option : Garderie pour enfants de 3 à 10 ans (5€ / enfant, inscription obligatoire au moment de l'inscription).

Les dossards seront retirés sur présentation d'une pièce d'identité.

- Le vendredi 12 juin de 17h00 à 19h00 chez Décathlon Amiens ;
- Le samedi 13 juin au Parc du Petit Château à partir de 14h00 jusqu'à 16h30

Les dossards pourront être retirés par un tiers sur présentation d'une copie d'une pièce d'identité avec photo.

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le dossard est obligatoirement porté sur le devant. Il doit être visible pendant toute la durée de la course.

#### Article 6 : Récompenses

Le classement est un classement au scratch.

Seront récompensés :

- Les 3 premiers duos mixtes
- Le premier duo non mixte

### Article 7 : Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

En raison des frais engendrés par toute annulation, il n'y aura pas de remboursement en cas de forfait.

L'organisation autorise le transfert de dossard à un autre concurrent sous réserve de se conformer au règlement et d'informer l'organisateur pour validation des changements avant la date limite d'inscription.

### Article 8 : Sécurité

La sécurité de la course est assurée par la Protection Civile. Une assistance médicale sera présente sur la course et à l'arrivée.

Les secouristes ou médecins présents pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité.

En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs sur le parcours).

Les coureurs s'engagent à respecter le code de la route sur le parcours de la course et sur le trajet menant les hommes au point du relais.

L'accompagnement vélo, moto ou voiture est interdit, sauf organisation et secours.

### Article 9 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la FFA. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

### Article 10 : Charte éthique et respect de l'environnement

Tous les participants s'engagent à avoir un comportement éco-responsable ;

- Chiens, bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, à l'exception de l'organisation ;
- Ne rien jeter au sol pour protéger l'environnement. Conserver les déchets : ils pourront être déposés sur les zones de propreté, situées au niveau des ravitaillements, au départ et à l'arrivée ;
- Respecter intégralement le tracé (pour éviter piétinement et dégradation de la flore et des cultures) ;
- Porter assistance à toute personne le nécessitant.
- Se conformer en toutes circonstances aux règles de circulation - code de la route.
- Utiliser dans la mesure du possible les transports en commun et/ou le covoiturage.

### Article 11 : Droit à l'image

Par sa participation à la course, chaque concurrent autorise l'association Vytajog (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course à pied en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### Article 12 : CNIL

Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr).

#### Article 13 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

**IMPORTANT** : **Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation** pour quelque cause que ce soit, rendant impossible le maintien de la course sans risque pour les participants, organisateurs ou spectateurs, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, intempéries, attentats ou menaces d'attentats, interdiction administrative ou préfectorale. Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure (intempéries, etc.) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

#### Article 14 : Acceptation du Règlement

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter tacitement toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Tout engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sans l'autorisation des organisateurs. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à cette manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.